



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles  
Commune de Saint-Étienne du Grès

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

**Présents** : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE –  
Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR –  
Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN –  
Gérard GALLE – Denis ARNOUX – Jean François GALERON – Séverine GANGA.

**Pouvoirs donnés** : Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ  
Hélène MARTIN à Inès PRIEUR DE LA COMBLE  
Aurélie ISNARD à Elisabeth RABOUIN  
Gérard BLANC à Céline CASTELLS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard GALLE

**Délibération n° 2023/028 : Demande de subventions au Conseil Départemental 13 – Aide au développement de la pratique culturelle et artistique - Etude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur Pôle culturel**

**Rapporteur** : Elisabeth Rabouin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du PCSES et de la transformation de la bibliothèque en Pôle culturel, il est envisagé à l'horizon 2026 l'extension du bâtiment actuel de plus de la moitié de sa surface actuelle.

En début d'année, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été mandaté pour définir et préfigurer, dans le cadre d'une démarche participative, ce que sera ce futur bâtiment.  
L'étape suivante sera de mandater un maître d'œuvre qualifié pour accompagner la réalisation des travaux de ce nouvel espace.

C'est pourquoi il est envisagé de lancer la maîtrise d'œuvre dès le second semestre 2023 et il est proposé de demander l'aide du Département dans le cadre du dispositif Aide au développement de la pratique culturelle et artistique selon le plan de financement suivant :



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20230406-DEL-2023-028-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Opération	Montant HT	Plan de financement
Etude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur Pôle culturel	25 000 €	CD13 : 15 000 € HT (60%) Commune : 10 000 € HT (40%)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental 13 une aide financière dans le cadre du dispositif Aide au développement de la pratique culturelle et artistique pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Etude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur Pôle culturel	25 000 €	CD13 : 15 000 € HT (60%) Commune : 10 000 € HT (40%)

**S'ENGAGE** à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations

**PRECISE** que les dépenses seront inscrites au budget communal

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »